



COMMUNE DE RANGIROA
Polynésie française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 27
Membres en exercice : 27
Ont pris part à la délibération : 26
dont 9 procurations

**SUBDIVISION TGG
ARRIVÉE LE**

21 NOV. 2024

N°.....

Relative au projet « MIHIROA » d'élaboration d'un Plan
de Gestion du Lagon de Rangiroa

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 novembre 2024**

N°53 / 2024

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuu, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2024

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{er} adjoint		X	Mme. TIARE Paai
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint	X		
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint		X	Mme. FAREEA Loyna
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe	X		
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Manuiva	6 ^{ème} adjoint	X		
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe	X		
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva	X		
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	M. MARAEURA Tahuu
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale	X		
M. MAURI François	Conseiller municipal		X	M. TETUA Félix
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale		X	Mme. TOOMARU Sylvia
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale	X		
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale		X	Mme. TEHAAMOANA Tepoe
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	M. TEHAU Auguste
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale	X		
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal		X	M. CADOUSTEAU Manuiva
M. TERIIATETOOFA Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal		X	M. TETUA Edgar
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal		X	M. TERIIATETOOFA Frédéric
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale	X		
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale	X		

Présents : 17

Absents : 10

Ont donné procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 9

Secrétaire de séance : METUA Marere

Le maire expose :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (CGCT) ;
- Vu** le dossier de présentation du projet et le plan de financement ;
- Vu** le courrier 2851/MPR/ENV du 23 octobre 2024 de la Direction de l'Environnement ;
- Vu** les explications fournies par le Maire ;

Considérant la nécessité de doter l'espace maritime de Rangiroa d'un outil permettant de règlementer l'utilisation et l'exploitation du lagon pour la préservation de ses ressources ;

Considérant qu'un diagnostic environnemental, socio-économique et culturel de l'atoll de Rangiroa est nécessaire pour servir de support, d'enrichir la stratégie et le programme d'actions et définir l'outil du code de l'environnement le plus adapté à Rangiroa ;

Considérant que la commune aura besoin d'être accompagnée pour l'élaboration de la stratégie, de la conception de dispositifs participatifs et du plan de gestion.

Après discussion, le conseil municipal :

Article 1 : **APPROUVE** le projet « Mihiroa » d'élaboration d'un plan de Gestion du lagon de Rangiroa tel que présenté en annexe de la délibération.

Article 2 : **ADOpte** le plan de financement comme suit :

Nature de l'opération	Coût de l'opération
Élaboration d'un plan de gestion du lagon de Rangiroa	57 001 059 Fcfp HT
	6 447 256 Fcfp TVA
	63 448 315 Fcfp TTC

Plan de financement

Opération TOTAL (100%)	Fonds Vert (46,32% TTC)	Office français de la Biodiversité (40%)	Direction de l'environnement (7,88%)	COMMUNE (SOLDE)
63 448 315 FCFP TTC	29 391 244 FCFP	25 379 326 FCFP	5 000 000 FCFP	3 677 745 FCFP

Article 3 : Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches en lien avec ces opérations d'investissements.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 5 : La présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 0

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le 25 NOV. 2024
- Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le 21 NOV. 2024
- Rendue exécutoire le 25 NOV. 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

<p>Maire</p>  <p>MARAEURA Taruhū</p>	<p>1^{er} adjoint P.P.</p>  <p>TETUA Martine</p>	<p>2^{ème} adjoint</p>  <p>TETOKA Temeehu</p>	<p>3^{ème} adjoint</p>  <p>MARITERAGI Tamatoa</p>
<p>4^{ème} adjoint</p>  <p>TOOMARU Sylvia</p>	<p>5^{ème} adjoint</p>  <p>TEHAU Auguste</p>	<p>6^{ème} adjoint</p>  <p>CADOUSTEAU Victor</p>	<p>7^{ème} adjoint</p>  <p>PETIS Simone</p>
<p>8^{ème} adjoint</p>  <p>TIARE Paai</p>	<p>Maire délégué de TIKEHAU</p>  <p>METUA Marere</p>	<p>Maire délégué de MATAIVA</p>  <p>TETUA Edgar</p>	<p>Maire délégué de MAKATEA</p>  <p>MAI Julien</p>
<p>Conseiller</p>  <p>HARRYS Manuera</p>	<p>Conseillère</p>  <p>OPUHI Tarome</p>	<p>Conseiller</p>  <p>MAURI François</p>	<p>Conseillère</p>  <p>KAUA Sylvie</p>
<p>Conseillère</p>  <p>FAREEA Loyna</p>	<p>Conseillère</p>  <p>TETUA Justine</p>	<p>Conseiller</p>  <p>TETIHIA Pierre</p>	<p>Conseillère</p>  <p>TETUIRA Jeanne</p>
<p>Conseillère</p>  <p>TEIVAO Heiura</p>	<p>Conseiller</p>  <p>MARE Jonathan</p>	<p>Conseiller</p>  <p>TERIIATETOOPA Frédérix</p>	<p>Conseiller</p>  <p>TETUA Félix</p>
<p>Conseiller</p>  <p>TAIRANU Teanuanua</p>	<p>Conseillère</p>  <p>TEINAORE Manuarii</p>	<p>Conseillère</p>  <p>TEHAAMOANA Tepoe</p>	

Relative au projet « MIHIROA » d'élaboration d'un Plan
de Gestion du Lagon de Rangiroa